



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
10/05/2021Dossier complet le :  
26/05/2021N° d'enregistrement :  
2021-11098

### 1. Intitulé du projet

Mise en culture en miscanthus et peupliers de 20.5 ha de prairies à St Quentin de Chalais en Charente

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom Jauvin

Prénom Thierry

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 c premier boisement supérieur à 0.5 ha	Premier boisement en peuplier sur 2.5ha avec implantation d'une ripisylve d'aulne , et mise en culture de miscanthus sur 18 ha de prairie sur la commune de St Quentin de Chalais (16).

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le propriétaire, éleveur installé depuis 1989 a progressivement augmenté son cheptel et la superficie de l'exploitation pour arriver à 70ha de prairies à l'heure actuelle. Arrivant proche de la retraite n'arrivant plus à vivre de l'élevage, il arrête l'activité et souhaite mettre en culture ces 22 ha de prairies qui ne sont plus pâturées et qu'il ne peux plus faucher à perte. L'objectif est donc de valoriser en peupleraie et en miscanthus ces parcelles de prairies en impasse de gestion.

La variété de miscanthus utilisé est non invasive et assure un couvert permanent au sol, ce qui constitue un moyen de lutte efficace contre l'érosion et les dégâts liés au ruissellement. Cette cutture stocke beaucoup plus de carbone que la prairie (environ quatre fois plus). Le sol devra être retourné au début de l'implantation. Le miscanthus pourra ensuite rester en place jusqu'à 25 ans sans aucun autre travail du sol.

Le peuplier est une essence à croissance rapide localement bien implantée, bien valorisée par les acteurs locaux (industrie du contreplaqué et du sciage) et qui a un très bon bilan carbone : capte 8 tonnes de CO2/ha et par an. Sa mise en place ne nécessite pas de retourne de sol.

La propriété présente des enjeux environnementaux car une partie se situe dans un périmètre Natura 2000. Les parcelles prévues en boisement feront l'objet d'un document de gestion durable (CBPS).

## **4.2 Objectifs du projet**

Valorisation de la propriété avec des objectifs économiques; production de bois d'oeuvre pour l'industrie locale du contreplaqué et du sciage - peuplier-, ainsi que de l'énergie verte par la biomasse ou du paillage - misanthus-) et de biodiversité; implantation de ripisylve pour fixer les berges des parcelles ainsi que favoriser la faune associée (lieu d'abri, de déplacement -corridor biologique- et de reproduction pour la faune aquatique et terrestre (Loutre, Vison d'Europe, Martin pêcheur...-) et installation de haie bocagère dans le même objectif de favoriser les espèces associées (lieu de vie pour les oiseaux, les insectes, les reptiles et autres petits mammifères qui trouvent en elles abris, nourriture

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

#### Peuplier

Plantation en hiver. Les opérations comprennent :

- l'absence de travaux préparatoires de sol
- l'ouverture de trous (dit "potets") à la tarrière thermique à main sur un diamètre de 20 cm, avec maillage de 7m x 7m entre les plants à au moins 10 mètres des berges
- l'absence de fertilisation
- l'installation de clones de peupliers (200 plançons/ha maximum de peupliers adaptés aux conditions édaphiques, de catégories A2, de cultivars mâles (absence de chatons femelles allergisants au printemps) de provenance certifiée et inscrits sur la liste des clones des peupliers "éligibles aux aides de l'état pour la culture en futaie" et de leur protection individuelle (protection en maille plastique contre le chevreuil) et de paillage en toile de jute biodégradable contre la concurrence herbacée; cela induit la non nécessité et donc l'absence de traitement herbicide/phytosanitaire.

Les recommandations de gestion sont tirées de l'annexe verte Natura 2000 Poitou-Charentes.

#### Misanthus

Plantation au printemps avec différentes opérations ; travaux de sol pour avoir un terrain propice à la plantation des rhizomes, un désherbage en post-semis, pré-levée pour favoriser l'implantation, puis entretien à la bineuse. Aucun autre traitement les années suivantes. Peu ou pas de fertilisation. Plantation des rhizomes avec matériel spécifique + roulage.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

#### Peuplier

La plantation sera régulièrement entretenue dans le jeune âge :

- Contrôle de la végétation avec un entretien annuel localisé des interlignes au gyrobroyeur (seulement après la 2ème année de la plantation, les entretiens se feront par intervalle d'une ligne sur deux pour ne pas perturber le milieu).
- Taille de formation pour éliminer les fourches, et élagage à 3.5m à 3 ans
- Extraction des protections plastiques autour des peupliers à 6 ans
- Elagage jusqu'à 6 mètres entre 5 et 7 ans

L'exploitation des peupleraies se fera lorsque les peupliers auront une vingtaine d'années, après fin juillet, en période sèche et hors période de reproduction (s'applique également aux interventions sylvicoles), avec un matériel adapté.

#### Misanthus

Récolte par ensilage tous les ans. Aucune autre intervention nécessaire. Renouvellement de la culture à 20/25 ans.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'examen au cas par cas (Article R. 122-3 du code de l'environnement) et évaluation des incidences Natura 2000.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeur caractéristique	Valeur(s)
Plantation de peupliers	2.5 ha
Mise en culture de Miscanthus	18 ha

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Commune de St Quentin de Chalais (16)

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 45° 22' 25" 49 Lat. 0.0° 74' 61" 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),  
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " . Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " . Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II " Vallées de la Nizonne, de la Tude et de la Dronne en Poitou-Charentes"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet (8.2 ha) se trouve en périmètre Natura 2000 Directive Habitats FR7200662 "Vallée de la Dronne de Brantôme avec sa confluence avec l'Isle".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 18ha de paririe pour mise en culture agricole, et de 2.5ha de prairie pour conversion en espace forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui : rejets d'oxygène et captation du CO2
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, ces prairies deviendront des cultures agricoles et forestières.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### **6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

##### Peuplier

Entretien des arbres sans utilisation de répulsif ou d'intrant chimique, ni de traitement phytosanitaire grâce au paillage. Stockage du CO<sub>2</sub> du milieu qui contribue à l'atténuation des effets des changements climatiques. Suivi des périodes et des modes d'intervention recommandés (hors reproduction et en période sèche), entretiens localisés (un interligne sur deux), utilisation de cultivars mâles (non allergisants) adaptés à la station, respect des distances de plantation...

##### Miscanthus

Utilisation d'herbicide seulement la première année. Pas ou peu de fertilisation pour du long terme. Miscanthus présent la majeure partie de l'année, peux servir de refuge à la faune. Mise en place de haies pour alterner les parcelles de miscanthus et conservation de bandes enherbées le long des fossés, des haies et le tour des parcelles.

#### **7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la présence d'enjeux environnementaux de par le site Natura 2000 "Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle", ce projet fera l'objet d'une évaluation environnementale

#### **8. Annexes**

##### **8.1 Annexes obligatoires**

	<b>Objet</b>	
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## **8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### **Objet**

Tableau des parcelles cadastrales concernées

## **9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

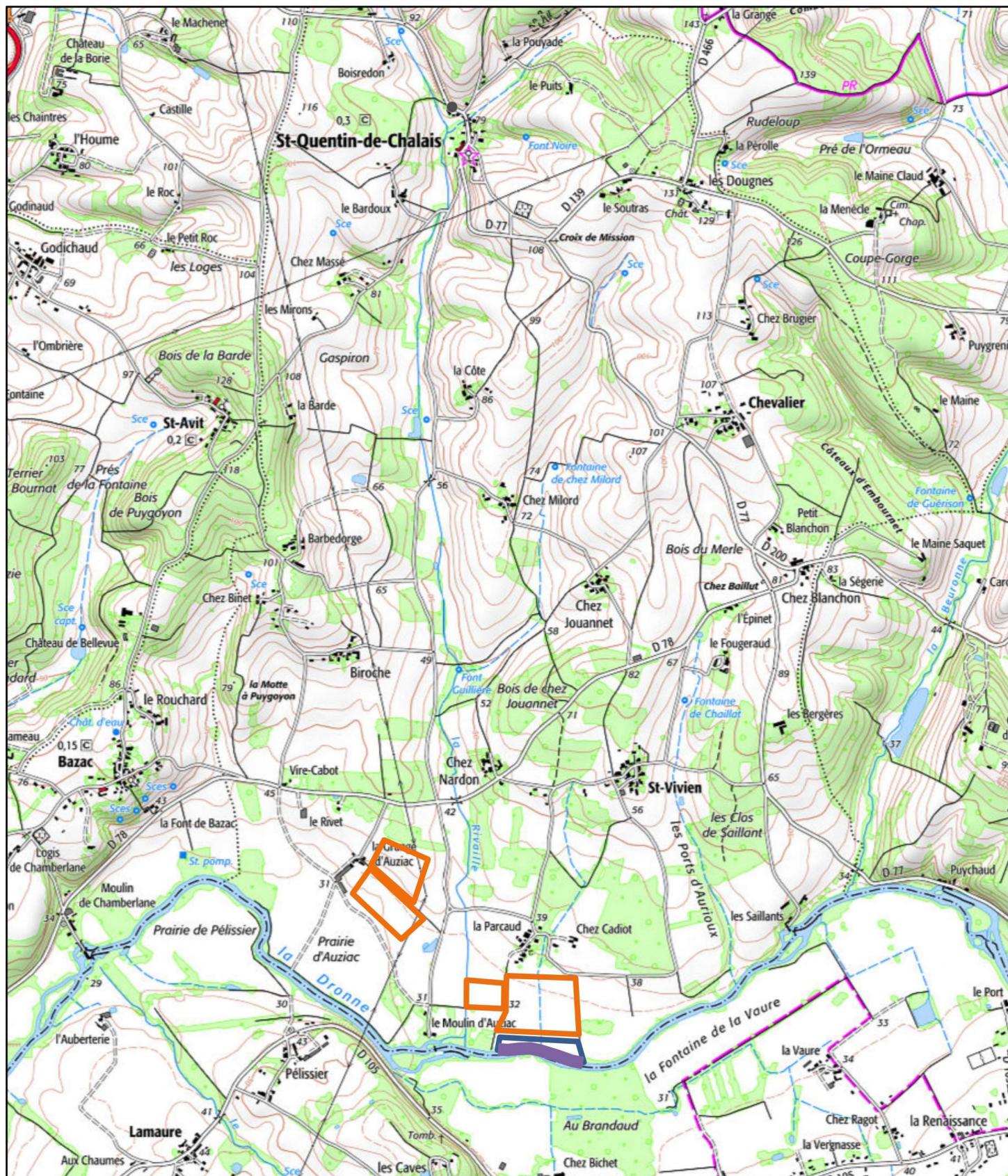
St Quentin de Chalais

le,

10/05/2021

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yann".



mai 10, 2021

1:24 000

0 0,2 0,4 0,65 0,8 mi  
0 0,33 0,65 1,3 km

  Override 1

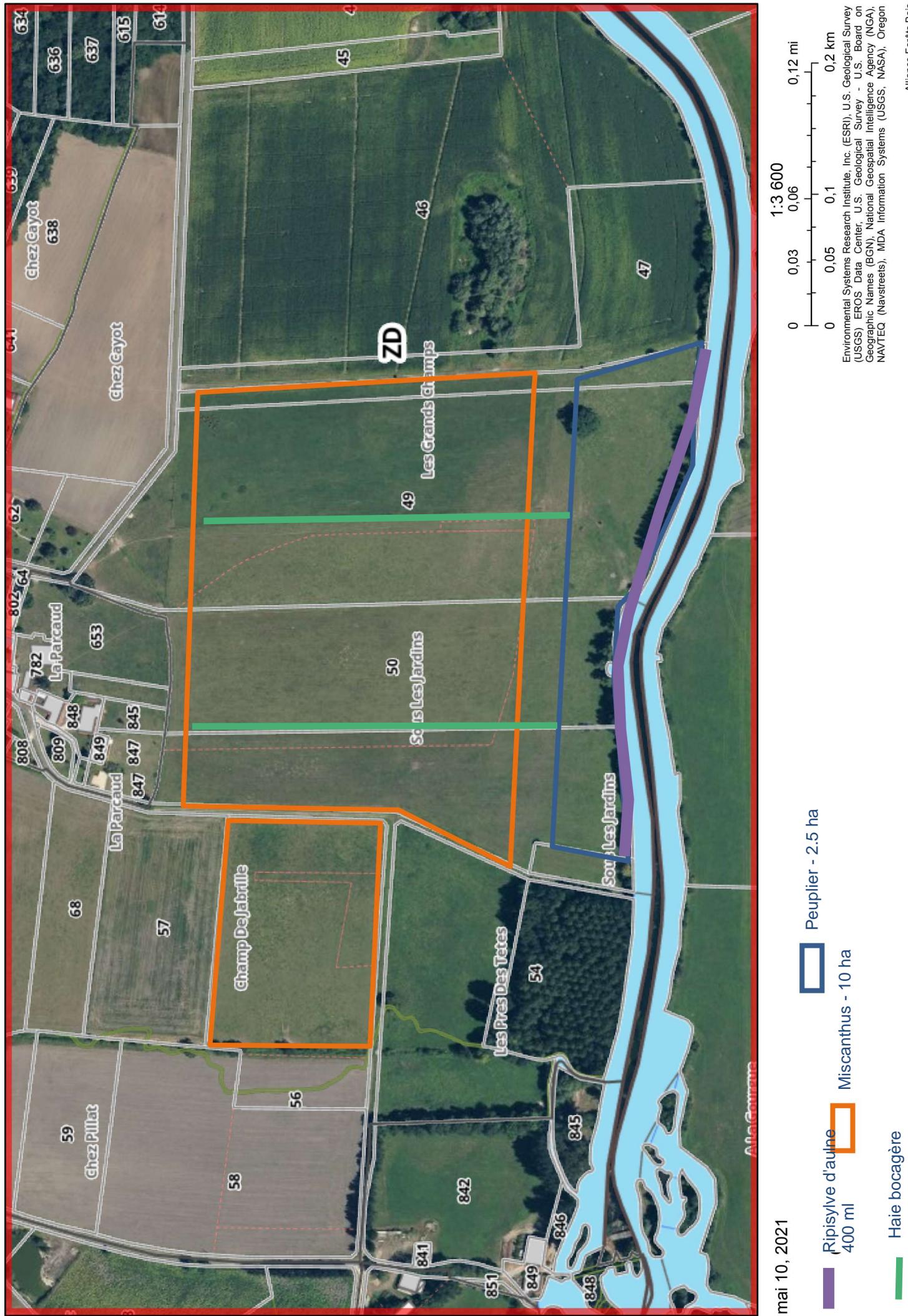
Surfaces

  Override 1

  Override 2

  Override 3

Plan A



# Plan B



mai 10, 2021

## Surfaces

  Misanthus - 8 ha

  Haie bocagère

1:2 400  
0 0,02 0,04 0,08 mi  
0 0,03 0,07 0,13 km

Environmental Systems Research Institute, Inc. (ESRI), U.S. Geological Survey (USGS) EROS Data Center, U.S. Geological Survey - U.S. Board on Geographic Names (BGN), National Geospatial Intelligence Agency (NGA), NAVTEQ (Navstreets), MDA Information Systems (USGS, NASA), Oregon Metro; Esri France - IGN; Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des

Alliance Forêts Bois